

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

- 1- **La pratique des activités est refusée à toute personne dont le dossier (fiche de vœux+décharge ou certificat médical+paiement pour l'année) est incomplet.**
- 2- Il est possible, sur demande, d'assister à un cours en observateur avant de prendre la décision de s'inscrire.
- 3- **Une fois l'inscription enregistrée, aucune cotisation ne sera remboursée après le 04 Octobre 2020.**
- 4- Il est demandé de ne pas entrer dans la salle en dehors de la présence d'un responsable de cours.
- 5- **Il est obligatoire de marquer sa présence au cours par une croix dans le cahier prévu à cet effet.**
- 6- Il est demandé d'utiliser des chaussures adaptées à l'activité pratiquée et sorties du sac (le port de chaussettes ou de collants, potentiellement glissants donc dangereux, est fortement déconseillé). Pour les activités PILATES et RELAXATION/STRETCHING, merci d'utiliser des chaussettes antidérapantes.
- 7- Il est demandé de quitter ses chaussures de ville pour aller et venir dans la salle, de manière à respecter le revêtement de sol et à le garder propre pour les autres activités de la journée (exercices au sol fréquents).
- 8- Il est demandé également de se munir d'une grande serviette éponge à poser sur son tapis lors des exercices au sol.
- 9- **Merci aux adhérents en attente d'un cours de respecter le déroulement de la fin du cours précédent. LE SILENCE EST DE RIGUEUR.**
- 10- La présence des enfants n'est pas admise dans la salle pendant les cours.

INFORMATIONS ADHÉRENTS

- 1- Pour le bon déroulement des cours, merci de respecter les horaires (la phase d'échauffement est nécessaire !)
- 2- S'adresser au professeur pour toute remarque ou question concernant le fonctionnement des cours. En cas de litige, merci d'en aviser les membres du bureau.
- 3- Toutes les informations sur la vie de la section sont communiquées par voie d'affichage sur les tableaux prévus à cet effet, et relayées par les membres du bureau.
- 4- Lors de l'Assemblée Générale de notre section, conformément aux statuts du RSSC consultables au siège, 10 % des adhérents en nombre (soit actuellement soixante personnes) doivent être présents pour que le quorum soit atteint et que les votes de l'AG soient validés.
- 5- Les vêtements et objets oubliés sont conservés jusqu'à la fin de l'année scolaire. Ne pas oublier de les réclamer aux membres du bureau (qui les mettent de côté !).
- 6- Il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires ni pendant les jours fériés. (pas de rattrapage). Les cours s'arrêtent au 30 juin.